Folio n°



Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20221006-094

Service	Service Petite Enfance – Multi Accueil et Crèche Familiale		×
Matière	1.1.3	Commande publique – marchés publics – services	*
d'ataliare d'ávail musical			

Objet Mise en place d'ateliers d'éveil musical

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu l'importance de proposer des activités d'éveil aux tout petits au sein des structures Petite Enfance ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la prise en charge du contrat de prestation de services relatif à l'organisation d'ateliers d'éveil musical proposés par l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de Haute Corrèze, Ecole Théadamuse, et animés par Madame Sophie LE BOUTEILLER, intervenante en éveil musical.

Article 2: Huit séances de 2 h se dérouleront à la Maison de l'Enfance, 1 Avenue du Docteur Roullet – 19200 USSEL.

Article 3 : Le montant d'une séance d'une heure s'élève à 55 €, soit un coût total de 880 €.

<u>Article 4 :</u> La présente décision prend effet à compter du 11 octobre jusqu'au 13 décembre 2022 en suivant les termes de la convention de partenariat.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 6 octobre 2022.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE